



La Grand' Actu du Régulateur

N° 002 - MARS 2022

BRAZZAVILLE CARREFOUR DES **RÉFLEXIONS** TECHNOLOGIQUES

● **OSIANE 2022**
26 AU 29 AVRIL 2022

● **FRATEL**
23 AU 24 MAI 2022

● **ARTAC**
25 MAI 2022



Télécoms

Louis-Marc SAKALA, nouveau
Président Exécutif de l'ARTAC



Journée de la femme

les Ambassadrices de l'ARPCE
optent pour un monde
connecté dans le respect de
l'environnement



Poste

Arnault DICKA : « Chaque
année le chiffre d'affaires des
opérateurs continue de galoper
de près de 100 millions de
francs CFA



La Grand' Actu du Régulateur

Bulletin de l'ARPCE Congo

Directeur de Publication

Louis - Marc SAKALA

Rédactrice en Chef

SARA AHOUI

Secrétaire de Rédaction

Sylver IKAMA

Équipe de Rédaction

Lethisia ONDONGO

Quentin LOUBOU

Raïssa BOUEBARRET

Sarah CASTANOU

Maquette & Design

Dodo NGOYI

d'Estaing ONDONGO

Jean Claude DIATOULOU

Ont collaboré à ce numéro

Jean Celestin ENDOKE

Serge MADZELA

Benjamin MOUANDZA

Arnault DICKA

Arsène Baudouin ENTSEA

Crédits Photos

ARPCE / EVC

Contacts

Tel. +242 05 510 7272

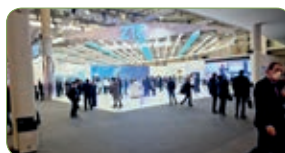
mail: lactu.regulateur@arpce.cg

Site-web : www.arpce.cg

SOMMAIRE



Communications Électroniques
L'ARPCE explore l'expérience nigériane



GSMA
Congrès Mondial du Mobile 2022, le lieu de toutes les rencontres.



FASUCEE
Les localités d'Edzouga et Ekouassendé connectées au réseau mobile



Gestion des fréquences audiovisuelles
L'ARPCE et le CSLC signent une convention de coopération



Coordination des fréquences
L'ARPCE participe à la 3^{ème} de coordination des fréquences des pays africains



Coopération
L'ARPCE, hôte du 19^{ème} séminaire de Fratel



Formation
L'ARPCE conclut un accord avec l'EST-Littoral de Pointe-Noire



Brazzaville, catalyseur des TIC

Chers lecteurs,

L'industrie du numérique est la plus prospère de ces dernières décennies. Parce que les États ont pris conscience du rôle fédérateur du numérique dans le développement, le regard porté sur les technologies a considérablement évolué. S'il se considérait, il y a quelques années, comme consommateur des bénéfices de cette explosion digitale, le Congo, notre pays, donne désormais son avis dans le canevas complexe de cet écosystème transversal, car adoubi par des efforts considérables à tous les niveaux et l'implémentation continue des infrastructures déployées sur tout le territoire.

À l'ARPCE, nous jouons évidemment notre partition dans ce processus parce que nous croyons que le numérique est un levier de transformation globale de la société et de l'action publique, au-delà de la sphère technologique et économique. Conscients du fait que cette transformation doit renforcer et renouveler notre modèle de développement, nous nous investissons chaque jour afin d'être à la hauteur de l'enjeu et convertir nos atouts en facteurs de croissance, de développement et d'attractivité.

C'est à ce titre, sans doute, que notre institution sert désormais de miroir et d'archétype à la fois pour son écosystème local qui progresse, que celui, plus complexe, sous régional et continental, pour lesquels notre modeste contribution arbore le pays sur les prestigieuses marches du crédit.

Pour s'en convaincre, observons de près comment Brazzaville s'accorde une priorité aux politiques économiques africaines qui stimulent l'innovation, à l'instar du prochain salon Osiane qui se tiendra du 26 au 29 avril 2022 à Brazzaville, mais aussi du 19^e séminaire du Réseau francophone de la régulation des télécommunications qui aura lieu du 23 au 24 mai 2022, immédiatement suivi, le 25 mai, d'une réunion extraordinaire de l'Assemblée des Régulateurs des Télécommunications de l'Afrique Centrale (ARTAC), dont nous assurons la présidence depuis le mois de mars 2022, pour un mandat de deux ans.

Louis-Marc SAKALA
DG ARPCE Congo

Le chiffre 15

C'est le nombre d'opérateurs postaux privés qui exercent légalement en République du Congo. DHL International est de très loin l'opérateur le mieux organisé et le plus puissant. Son chiffre d'affaires représente plus de 88% de l'ensemble du marché. Bolloré Logistics arrive en second avec plus de 7%. Ces deux opérateurs représentent plus de 95% du chiffre d'affaires du marché postal.



Le concept Internet durable

Face aux problèmes environnementaux, au réchauffement climatique et au déclin de la biodiversité, Internet va-t-il accompagner la transformation vers un monde durable ou au contraire aggraver la crise écologique ? La question sera abordée au prochain Salon Osiane qui se penchera sur les transformations durables. Pour Louis-Marc SAKALA, Directeur Général de l'ARPCE et Co-organisateur du salon OSIANE, "c'est l'heure d'anticiper sur la transformation d'un Internet durable et écologique, enclencher des réflexions sur des évolutions futures et de maintenant, et pourquoi pas engager un nivellement autour d'une technologie verte".

Verbatim Louis-Marc SAKALA

Directeur Général de l'ARPCE Congo

« L'activité postale est témoin des autres activités humaines. Même si cela peut sembler diminuer, nombreux d'entre nous utilisons encore le service postal. Les raisons divergent d'un individu à un autre mais avec une certitude commune : la sûreté. Ainsi, le secteur postal mérite qu'on lui prête encore attention. En notre qualité de Régulateurs, acteurs de premier plan du secteur postal dans chacun de nos pays, il nous revient de le promouvoir à travers des initiatives novatrices ».



L'ARPCCE explore l'expérience nigériane



Une délégation de l'Agence de Régulation des Postes et des Communications Électroniques (ARPCCE) a visité du 29 novembre au 1^{er} décembre 2021 la Nigerian Communications Commission (NCC), l'Autorité de Régulation des Télécommunications du Nigeria, dans le cadre d'une visite de benchmarking, pour étudier les politiques, pratiques et programmes de cette institution reconnue comme un modèle sur le continent et au-delà.

Conduite par Benjamin MOUANDZA, Directeur des Réseaux et Services des Communications Électroniques de l'ARPCCE, la délégation a, pendant trois jours à Abuja, la capitale nigériane, exploré les principales activités, les cadres, programmes et politiques de la NCC en matière de régulation

axée sur les résultats, dans le but de voir comment ces dispositifs opérationnels pourraient être adaptés au niveau du Congo.

Dans la lettre adressée au Vice-Président Exécutif de la NCC, le Pr Umar Danbatta, le Régulateur congolais avait indiqué qu'il souhaitait en savoir plus sur trois domaines d'activités de régulation à savoir : la gestion des questions liées à la qualité de service (QoS), le SIM Boxing et le masquage des appels ainsi que le processus d'approbation des équipements de télécommunications.

Les échanges ont ainsi porté sur les indicateurs clés de performance institués par la NCC en matière de QoS et de la manière dont ces indicateurs sont mesurés et contrôlés par la Commission afin de garantir

une meilleure prestation de services aux consommateurs de télécommunications nigériens.

Sur le processus d'homologation des équipements de télécommunications, l'équipe de l'ARPCCE a pu constater la rigueur des méthodes nigériennes qui garantissent la fiabilité des équipements et terminaux fabriqués conformément aux normes et spécifications internationales, avant leur entrée sur le territoire nigérian.

À la NCC, la délégation de l'ARPCCE s'est longuement penchée sur le masquage des appels et a apprécié les mesures mises en place pour lutter contre la menace qui consiste à envoyer des appels internationaux à un opérateur,

mais à déguiser les appels comme s'ils étaient locaux en les envoyant sur la route d'interconnexion locale avec un numéro local dans le plan de numérotation national au lieu du numéro d'appel international original.

Une présentation a été, par ailleurs, faite à l'équipe de l'ARPCE sur la fraude par SIM Boxing et les efforts déployés par la NCC pour combattre la menace. Les autorités nigérianes ont évoqué des problèmes créés par la pratique frauduleuse du SIM Boxing, y compris la menace pour la sécurité nationale, la perte de revenus pour les

fournisseurs de services et le gouvernement.

La nécessaire collaboration entre les deux Autorités de Régulation a été évoquée pour lutter efficacement contre la menace de la fraude à SIM Box, du masquage et du recyclage des appels, concurremment avec le déploiement de solutions technologiques et un personnel bien formé.

Au terme de la mission, Benjamin MOUANDZA a reconnu que la visite de benchmarking a été très utile pour comprendre comment le Régulateur nigérian a géré certains problèmes de

régulation importants dans le pays en ce qui concerne les Télécommunications.

« Je peux dire que notre objectif a été atteint. L'expérience a été très riche, nous avons appris beaucoup de choses. Nous remercions le Vice-Président Exécutif de la NCC et toute son équipe d'avoir accepté de nous accueillir. Nous sommes maintenant en meilleure position pour reproduire certaines des choses que nous avons apprises sur notre marché des Télécommunications », a-t-il déclaré.

L'ARPCE, partenaire des Assises Nationales de l'Entrepreneuriat au Congo et promoteur de l'entrepreneuriat féminin

En lien avec la célébration du mois de la Femme, la deuxième édition des Assises Nationales de l'Entrepreneuriat au Congo, tenues du 16 au 17 mars 2022 à Brazzaville, en présence de Mme Lydia MIKOLO, Ministre des Petites et Moyennes Entreprises, a mis en lumière l'entrepreneuriat féminin congolais dans un contexte post pandémique et de révolution digitale.

En tant qu'acteur de premier plan de la révolution numérique, l'ARPCE a soutenu cette



rencontre qui a réuni plusieurs entrepreneurs, experts et acteurs de l'écosystème entrepreneurial du pays et de la sous-région. Au cœur des différentes thématiques abordées : l'apport du numérique dans le fonctionnement et le développement des Petites et Moyennes Entreprises.

Il faut souligner que l'Autorité de Régulation accompagne ce genre d'initiative parce qu'elle croit fortement au leadership de la femme pour faire bouger les lignes dans tous les secteurs de

la société et n'hésite pas à le valoriser au quotidien.

Précisons que fort de son rôle dans la mise en place des plateformes favorisant la finance technologique, l'ARPCE est aujourd'hui considérée comme un des principaux acteurs de la réglementation et de l'application technique de ces nouveaux procédés, traduisant ainsi ce virage vers le digital. Une donne qui devient de plus en plus commune pour les entreprises.



TIMBRE ÉLECTRONIQUE

Plus de **securité**, de **fiabilité**, de **traçabilité**
et de **gain de temps**

Désormais, privilégions les paiements électroniques
pour le règlement de nos factures d'eau,
d'électricité, de téléphone, d'abonnement aux
chaines de télévision, d'internet, etc.



 : IMM. ARPCE 91 BIS AVENUE DE L'AMITIÉ  : +242 510 7272
 2490 BRAZZAVILLE - CONGO     : ARPCECONGO

Formation

L'ARPCÉ conclut un accord avec l'EST-Littoral de Pointe-Noire



Le Directeur Général de l'ARPCÉ face aux élèves de l'Ecole Supérieure de Technologie du Littoral

Le Directeur Général de l'Agence de Régulation des Postes et des Communications Électroniques (ARPCÉ), Louis-Marc SAKALA, et le Professeur Delphin LOUEMBE, promoteur de l'Ecole Supérieure de Technologie du Littoral de Pointe-Noire (EST-Littoral), ont conclu le 18 février dernier à Pointe-Noire, pour les deux institutions qu'ils représentent, un accord de partenariat destiné à renforcer les formations dispensées dans cet établissement.

L'accord veut, en effet, renforcer les formations d'EST-Littoral dans les domaines des Télécommunications et Réseaux, de l'Environnement, de l'Hygiène et Sécurité, et de la Logistique et Transports.

C'est dans un élan de conjonction d'efforts et de recherche de complémentarité dans l'action que les deux institutions décident de matérialiser ce projet. Si l'EST-Littoral souhaite renforcer sa coopération avec le monde professionnel dans le cadre de ses missions de formation, de recherche et d'aide à l'insertion de ses étudiants, stagiaires et

diplômés, l'ARPCÉ, à son tour, entend renforcer les capacités du secteur des Télécommunications, insuffisantes en ressources humaines.

« Nous nous engageons à coconstruire le projet en y affectant les ressources techniques, logistiques, matérielles et humaines nécessaires à sa réussite. Nous allons appuyer la formation professionnelle à travers la constitution d'un dispositif d'accueil des étudiants d'EST-Littoral en stage d'immersion à l'ARPCÉ et dans d'autres structures partenaires et, l'organisation des conférences et des séminaires dédiés aux apprenants », a déclaré Louis-Marc SAKALA, à l'issue de la signature de l'accord.

Rappelons que le partenariat entre les deux institutions avait été dessiné lors d'une visite de Louis-Marc SAKALA à l'EST-Littoral, le 18 décembre 2021, en marge de la dernière session annuelle du Comité de Direction de l'ARPCÉ, qui s'est tenue à Pointe-Noire.

« Dans la mesure de nos possibilités, nous verrons com-

ment nous pourrons vous accompagner dans votre vocation de formation et de transmission de connaissances à nos enfants», avait déclaré le Directeur Général de l'ARPCÉ, après de fructueux échanges avec le directeur de l'établissement et les étudiants.

Établissement privé d'enseignement supérieur dûment agréé par l'Etat, l'EST-Littoral a ouvert ses portes le 6 novembre 2000. En lien avec quelques entreprises, l'école se veut être un centre de formation « des professionnels de demain », et assure des formations en alternance avec des programmes mis en place par l'IUT d'Evry Val d'Essonne (France).

L'EST-Littoral, qui reçoit des élèves des séries A C, D, BG, E, F, G et S, offre des formations aussi bien dans le domaine des technologies que de la gestion maritime et portuaire. Il propose deux cursus de trois et quatre ans pour l'obtention respectivement du Diplôme Supérieur de Technologie et de la Licence Professionnelle.

Louis-Marc SAKALA, nouveau Président Exécutif de l'ARTAC

Le Directeur Général de l'Agence de Régulation des Postes et des Communications Électroniques (ARPCÉ), Louis-Marc SAKALA, a été désigné, le 22 mars 2022 à Douala, au Cameroun, nouveau Président Exécutif de l'Assemblée des Régulateurs des Télécommunications de l'Afrique Centrale (ARTAC) pour un mandat de deux ans.

L'élection de l'Autorité de Régulation du Congo à la tête de l'ARTAC a eu lieu lors des travaux de la 6^{ème} Conférence annuelle des membres de cette institution sous-régionale, une organisation interétatique qui regroupe les Régulateurs de huit pays sur les onze que compte la Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale. La République Démocratique du Congo a été élue à la vice-présidence de l'ARTAC.

Louis-Marc SAKALA remplace à ce poste Candido Muatetema Baita, Directeur Général de l'ORTEL, l'Autorité de Régulation de la Guinée Équatoriale. Dévoilant mercredi 23 mars, à la fin des travaux, son engagement en faveur de l'institution pour les deux ans à venir, il a souligné « réfléchir et travailler pour fédérer les nations qui appartiennent à cette sous-région géographique afin qu'elles s'investissent de plus belle à la mise en œuvre des activités de l'ARTAC ».

Au nombre des défis qui l'attendent, Louis-Marc SAKALA a évoqué la nécessité de mieux circonscrire les questions de coordination des fréquences aux frontières, du free roaming et de partage des bonnes pratiques de régulation en Afrique Centrale comme l'évolution et l'inclusion du numérique.

« Les secteurs dont nous sommes les gardiens évoluent très rapidement et nous devons, sans sourciller, suivre cette évolution pour anticiper les mutations et transformations à venir afin d'être en avance par rapport aux opérateurs. C'est pourquoi, au cours des deux années qui viennent, nous mettrons un accent sur la formation et le renforcement des capacités des régulateurs de la sous-région », a indiqué le Président Exécutif de l'ARTAC.

Lors de son discours devant ses pairs, Louis-Marc SAKALA a rappelé que le travail des Régulateurs des Télécoms impacte tous les secteurs vitaux de la société et devient un facteur indéniable de l'inclusion numérique tant attendue.

« Au moment où les débats au niveau international sont tournés vers la mondialisation



Accolade entre le Président entrant, Louis-Marc SAKALA, et le Président sortant, Candido MUATETEMA BAITA, de l'ARTAC

basée sur le digital, l'intégration régionale et sous-régionale, le développement de nos sociétés ne pourra se faire en dehors d'un secteur des Télécommunications fort et résilient », a-t-il déclaré.

Si l'ARTAC porte, en effet, cette lourde responsabilité de pousser la sous-région vers ce développement, elle se doit de sauvegarder ses idéaux et relever ses objectifs. Dans cette optique, Louis-Marc SAKALA a réitéré l'appel du Président sortant de l'ARTAC au sujet des cotisations statutaires pour permettre à l'organisation d'atteindre ses objectifs par

rapport aux différentes missions définies. Il s'agit, entre autres, de la mise en place d'une base de données communes pour le partage des textes de lois et des bonnes pratiques mais aussi sur des données techniques comme des informations nécessaires à l'homologation des terminaux.

L'ARTAC a été mise en place en 2004 dans le but d'harmoniser les points de vue afin de relever les défis communs des Télécoms dans la sous-région. L'institution agit de manière globale en faveur d'une meilleure coordination des fréquences aux frontières

des pays, l'harmonisation des cahiers de charges des opérateurs des Télécoms et des cadres règlementaires des techniques de l'information et de la communication.

L'ARTAC a vu le jour avec quatre Régulateurs, à savoir le Gabon, le Cameroun, le Congo et la Centrafrique. Depuis, ces pays ont été rejoints par le Burundi, la République Démocratique du Congo, le Tchad et la Guinée Équatoriale. Le Sao Tomé et Príncipe, le Rwanda et l'Angola sont des futurs adhérents, a annoncé Louis-Marc SAKALA.

ARRÊT SUR IMAGES



Téléphonie mobile : des revenus en baisse au mois de février 2022

Le marché de la téléphonie mobile a atteint 9,4 milliards de F CFA au mois de février 2022

Les SMS en baisse

Au mois de février 2022, les tarifs moyens pondérés SMS On-net des opérateurs MTN et Airtel enregistrent respectivement, une baisse de 9,8% et 36,1%. En effet, comparé à février 2021, les tarifs pondérés on-net des deux opérateurs MTN et Airtel sont passés en février 2022 de (1,8 à 1,6) et (3,4 à 2,2) F CFA.

Au mois de février 2022, les tarifs moyens pondérés SMS Off-net de l'opérateur MTN ont baissé de 41,6% par rapport à février 2021. En revanche, la baisse est de 1,8%, pour l'opérateur Airtel par rapport à février 2021.

Le marché de la téléphonie mobile a atteint 9,5 milliards de F CFA au mois de février 2022, contre 10,0 milliards de F CFA au mois de février 2021. Une baisse non moins négligeable de 5,8%.

Cette tendance baissière s'illustre également sur le nombre d'abonnés de manière générale, estimé à 5,5 millions avec tout de même une chute de 1,7% comparé à février 2021.

Au 28 février 2022, MTN enregistre le plus grand nombre d'abonnés et détient une part de marché de 58,4%.

Des tarifs voix instables

Au mois de février 2022, les tarifs moyens pondérés On-net de l'opérateur MTN ont enregistré une baisse de 4,8%, tandis que ceux d'Airtel ont augmenté de 10,4%, par rapport à février 2021.

En effet, les tarifs pondérés On-net des deux opérateurs MTN et Airtel sont passés, respectivement, de (22 à 21) et (23 à 25) F CFA.

En revanche, comparé à février 2021, les tarifs moyens pondérés Off-net de l'opérateur MTN ont connu, une baisse de 3,8% contre, une baisse drastique de 78,5% pour Airtel en février 2022. Au cours de cette période, ces tarifs pondérés sont passés de 116 à 112 F CFA pour MTN et de 96 à 21 FCFA pour Airtel.

Quant aux tarifs moyens pondérés à l'international sortant de l'opérateur MTN, ils enregistrent une baisse de 1,8% ; alors que ceux de l'opérateur Airtel sont en légère hausse de 0,5% au mois de février 2022 par rapport au mois de février 2021.

Internet mobile : 3,9 milliards de FCFA de recette au mois de février 2022

Le revenu total du marché de l'internet mobile est d'environ 3,9 milliards de FCFA au mois de février 2022.

Chez Airtel la data est en fête !

Airtel est celui dont les abonnés consomment le plus la Data. En effet, au mois de février 2022, un abonné d'Airtel aura consommé en moyenne 857 mégaoctets sur le réseau et rapporté 1 388 FCFA à Airtel, contre 820 mégaoctets et 1 355 FCFA pour MTN.

Malgré une légère baisse de 0,9% par rapport au mois de février 2021, le revenu total du marché de l'Internet mobile est d'environ 3,9 milliards de FCFA au mois de février 2022.

Pendant cette période, MTN est toujours leader du marché en termes de revenus avec 64,9% de parts de marché. Au mois de février 2022, le marché de l'internet mobile compte environ 2,9 millions d'abonnements, soit un taux de pénétration de 53,5% contre 54,5% au mois de février 2021. Comparé au mois de février 2021, le nombre d'abonnés connaît une légère augmentation de 0,9%.

MTN conserve son leadership sur le marché de l'Internet mobile avec une part de marché en termes d'abonnés de 65,5%.

Des prix en baisse

D'une manière globale, au mois de février 2022, le tarif moyen pondéré du mégaoctet du marché s'établit à 1,64 FCFA/Mo. Comparé au mois de février 2021, celui-ci a baissé d'environ 11,7%.

La consommation data en hausse

La consommation data mensuelle moyenne d'un abonné (AMTU) du marché est de 833 mégaoctets au mois de février 2022, et affiche une hausse de 11,0% par rapport au mois de février 2021.

Quant au revenu moyen mensuel par abonné (ARPU), il est de 1 366 FCFA au mois de février 2022, et enregistre une baisse de 1,9%.

Internet mobile : Le nombre d'abonnés en hausse de 0,4%

L'Observatoire du marché de l'Internet mobile que publie l'ARPCÉ souligne, dans son rapport du 1er trimestre 2022, une hausse du nombre d'abonnés de 0,4%. MTN garde la première marche de cette embellie qui souligne une bonne santé de la data.

Avec une part de marché de 66,5%, l'opérateur MTN a vu le nombre de ses abonnés augmenter en cette même période de 7,0%, passant de 1,8 à 2,0 millions, tandis que celui de l'opérateur Airtel a diminué de 10,6%, passant de 1,13 à environ 1,01 million d'abonnés. L'opérateur Airtel a 33,5% de part de marché.

Au premier trimestre 2022, MTN et Airtel totalisent plus de 3,02 millions d'abonnés et ont généré un revenu total de 12,9 milliards de F CFA, dont 7,9 milliards proviennent du trafic issu de la technologie 4G et 4,8 milliards de la technologie 3G.

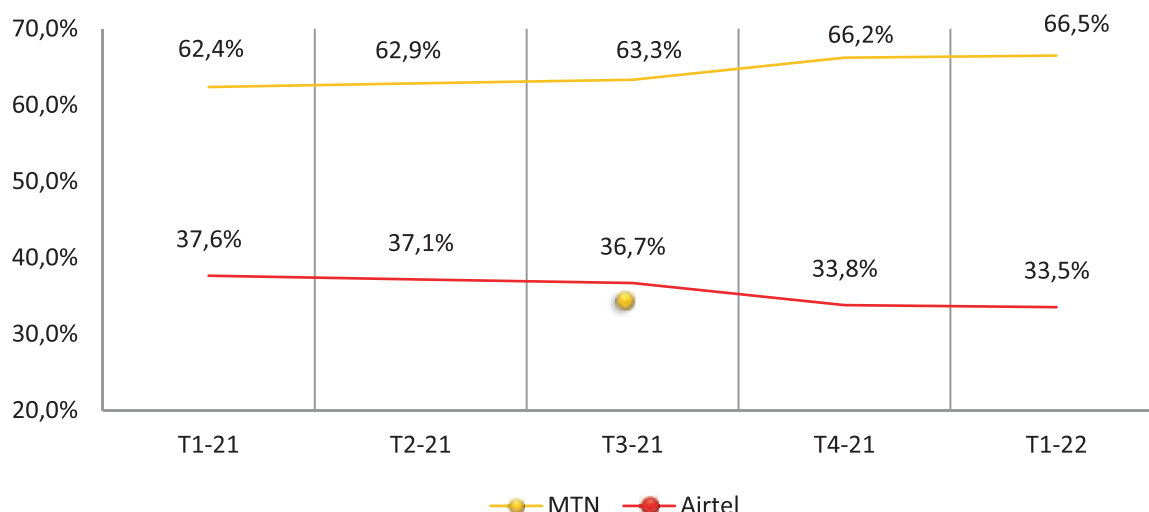
Ces opérateurs ont généré pendant cette période, un trafic total de 7,8 milliards de mégaoctets (Mo). Les abonnés utilisent de moins en moins le GPRS/EDGE/2G au profit de la 3G et de la 4G qui représentent respectivement 37,1% et 61,6% du trafic total d'accès à l'internet mobile.

Le tarif pondéré du mégaoctet est de 1,65 F CFA. Ce tarif a baissé de 12,5% entre le premier trimestre 2021 et le premier trimestre 2022, alors que le trafic total a augmenté de 13,1% au cours de la même période.

Avec une part de marché de 66,5%, l'opérateur MTN a vu le nombre de ses abonnés augmenter en cette même période de 7,0%

Le marché congolais de l'Internet mobile est constitué de deux opérateurs dominants que sont MTN et Airtel dont les offres d'accès sont essentiellement prépayées. Ce marché est composé à 98% d'abonnés prépayés, contre 2% d'abonnés postpayés.

PARTS DE MARCHÉ EN VOLUME DES OPERATEURS



Sources : Opérateurs et ARPCÉ

Coopération : L'ARPCE, hôte du 19^{ème} séminaire du Réseau francophone de la régulation des Télécommunications

Le Réseau Francophone de la Régulation des Télécommunications (FRATEL) a choisi la ville de Brazzaville, à travers l'Agence de Régulation des Postes et des Communications Électroniques du Congo, pour abriter, du 23 au 24 mai 2022, son 19^{ème} séminaire qui se tiendra sous le thème : « Quels défis pour la sécurité des réseaux de nouvelle génération ? ». Un choix qui va dans le sens de la vision du Régulateur congolais qui est de « faire entrer le Congo dans le top 5 des pays Africains leaders des Postes et des Communications Électroniques » et qui a placé l'année 2022 sur le signe de « la conquête de l'international pour valoriser la note du Congo ». Le Directeur des Affaires Juridiques et Internationales de l'ARPCE, M. Jean-Célestin ENDOKE, l'un des piliers de cette ambition, nous fixe, dans cette interview qu'il nous a accordée, sur la tenue du séminaire du FRATEL à Brazzaville et les autres actions de coopération que mène l'ARPCE.

La Grand'Actu du Régulateur : Monsieur le Directeur, Brazzaville a été retenue pour abriter le 19^{ème} séminaire annuel du FRATEL au mois de mai 2022. Pourriez-vous dire à nos lecteurs ce qui justifie ce choix?

Jean Celestin ENDOKE : Avant tout, je voudrais me permettre de situer vos lecteurs sur le Réseau Francophone de la Régulation des Télécommunications en sigle FRATEL. Ce réseau a été initié le 28 octobre 2003, à Bamako



Jean Célestin ENDOKE, Directeur des Affaires Juridiques et Internationales à l'ARPCE

(Mali) par les Régulateurs des Télécommunications ayant la langue française en partage. Il a pour mission de promouvoir l'échange d'informations, contribuer, dans la mesure de ses possibilités, aux efforts de formation, à la coordination et la coopération technique entre ses membres, ainsi que de contribuer à l'étude de toute question relative à la régulation des Télécommunications.

Cela étant dit, je reviens sur votre question. À travers l'ARPCE, la République du Congo est un membre actif du FRATEL. Nous participons activement aux différentes rencontres

qu'organise le réseau. Mais ce n'est pas que cela, ce choix porté sur le Congo illustre aussi la reconnaissance, par nos pairs, du dynamisme de notre écosystème Télécoms. A cela, il faut ajouter les aspects de sécurité et des garanties d'organisation que nous avons présentés. C'est ainsi que notre demande d'abriter le 19^{ème} séminaire du FRATEL a été agréée.

Je saisis donc l'opportunité que vous m'offrez pour remercier, au nom de Monsieur le Directeur Général de l'ARPCE, Louis-Marc SAKALA, le Comité de Coordination du FRATEL pour le

choix porté sur la République du Congo, notre pays.

LGAR : Quel bénéfice le Congo tire, notamment l'ARPCÉ, en abritant ce genre d'évènements ?

JCE : Le bénéfice ici se situe surtout au niveau de la visibilité du pays à l'international. En effet, le FRATEL offre d'une part, une formidable opportunité à l'ARPCÉ de mieux se faire connaître par ses pairs, de valoriser ses réalisations dans le

but d'accélérer l'atteinte de notre vision qui est de « faire entrer le Congo dans le top 5 des pays africains leaders des Postes et des Communications Electroniques » et, d'autre part, de montrer un autre visage de notre pays à l'extérieur; un pays qui œuvre pour améliorer le climat des affaires et les conditions de vie de ses populations. Cela a un impact non négligeable sur des secteurs stratégiques tels le tourisme, l'économie, le commerce, etc.

LGAR : « Quels défis pour la sécurité des réseaux de nouvelle génération ? », c'est le thème de ce séminaire qui regroupera près d'une centaine de participants. Quelles sont les attentes du FRATEL par rapport à la problématique soulevée par ce thème ?

JCE : En effet, avec l'évolution des technologies et des services, tout en tenant compte des usages qu'on en fait de manière de plus en plus croissante, les



BRAZZAVILLE
CARREFOUR
DES RÉFLEXIONS
TECHNOLOGIQUES

Fratel
Réseau francophone de la régulation
des télécommunications

19^e SÉMINAIRE
THÈME : QUELS DÉFIS POUR LA SÉCURITÉ
DES RÉSEAUX DE NOUVELLE GÉNÉRATION

23 -24
MAI 2022

ARTAC
Assemblée des Régulateurs
des Télécommunications de
l'Afrique Centrale

SESSION EXTRAORDINAIRE

25
MAI 2022

Radisson Blu
M'Bamou Palace, Brazzaville
République du Congo

arpce

www.arpce.cg    arpce congo

réseaux peuvent présenter des menaces pour les utilisateurs. D'où le choix de ce thème, qui donnera l'opportunité aux acteurs de l'écosystème d'échanger sur la question de la sécurité des réseaux de nouvelle génération.

Les attentes sont nombreuses. Ainsi, au cours de cette rencontre de Brazzaville qui constitue un moment de partage d'expériences, on attend que les grands enjeux liés à la cybersécurité soient clairement abordés, le rôle des Autorités de Régulation des Télécommunications et leurs relations avec les autres Autorités compétentes en charge de la cybersécurité soient clairement définis, des solutions soient proposées en matière de sécurité des réseaux de nouvelle génération.

LGAR : En effet, les réseaux de nouvelle génération arrivent, avec eux de nouvelles exigences, notamment en termes de cadre réglementaire pour assurer leur régulation. A ce jour, le Congo notre pays est-il prêt pour accueillir la 5 G, quand on sait que la TNT peine à être mise en place ?

JCE : Il s'agit de deux segments de marché très différents. Le Congo est prêt à recevoir la 5G. Le cadre réglementaire et de régulation (notamment les fréquences) le permettent. Sur le plan technique, rien ne devrait également empêcher nos opérateurs mobiles à déployer leurs réseaux 5 G dans le pays.

A ce propos, le Régulateur a d'ailleurs reçu une demande, qui est en cours de traitement, concernant la phase

d'expérimentation de la 5G par un opérateur.

Oui, la 5 G peut effectivement être déployée dans notre pays. Mais il sied de souligner qu'il s'agit d'une technologie hautement énergivore. Or, comme vous le savez, bien que les efforts sont déployés, notre pays fait encore face à de nombreux défis en termes de disponibilité de l'énergie. C'est donc une question à examiner sur tous les angles, de manière inclusive, en tenant compte des différents maillons de la chaîne, si nous voulons bénéficier pleinement de tout le potentiel de cette technologie.

LGAR : Le Directeur Général de l'ARPCE a clairement indiqué, lors de la dernière session du Comité de Direction de l'institution, l'ambition de porter l'ARPCE à l'international, au même niveau que les Régulateurs des pays comme l'île Maurice. Avez-vous les moyens de votre politique ?

JCE : Nous travaillons activement pour atteindre cet objectif. Nous sommes bien conscients des défis étant donné que ces institutions ont l'avantage d'avoir été créées avant l'ARPCE. Mais la stratégie définie par le Directeur Général Louis-Marc SAKALA, nous aidera à y parvenir. Dans un premier temps, nous devons observer nos pairs pour nous imprégner de tout ce qu'ils font de bien, des bonnes pratiques que nous allons adapter à notre contexte bien sûr. Grâce à cette démarche, nous allons assurément atteindre le niveau des autres Régulateurs qui sont plus avancés que nous et pourquoi pas les dépasser. Vous savez qu'en pareil cas, la

volonté du premier dirigeant de la structure, qui est la première ressource, couplée à la détermination des équipes sont des cocktails explosifs dont il faut disposer. Le Directeur Général ayant donné le cap cette année avec notre leitmotiv « Anticiper-Agir-Analyser dans le contexte Africain », je peux noter, avec beaucoup de satisfaction, que l'ensemble des équipes se sont mobilisées. C'est certes un challenge de plus, mais cet objectif est atteignable pour l'ARPCE.

LGAR : Peut-on dire que l'ensemble des événements auxquels l'ARPCE est partie prenante et/ou joue un rôle de premier plan, tant au niveau local qu'à l'international, participe de cette ambition ?

JCE : Tout à fait. Participer qualitativement aux différentes réunions internationales, notamment les grandes rencontres, abriter des rencontres internationales à Brazzaville, signer des partenariats gagnant-gagnant avec des Régulateurs dont la réputation n'est plus à démontrer permettront de faire connaître notre structure ainsi que notre potentiel au monde entier. C'est aussi un moyen d'acquérir des compétences supplémentaires. C'est d'ailleurs dans ce même élan que le Congo, au travers du Directeur Général de l'ARPCE, assure, depuis mars 2022, la présidence exécutive de l'Assemblée des Régulateurs Télécoms d'Afrique centrale. Ce, pour une durée de deux ans.

Les localités d'Edzouga et Ekouassendé connectées au réseau mobile



Inauguration de l'antenne d'Ekouassendé dans le Département des Plateaux

Les villages Edzouga et Ekouassendé, situés respectivement dans les départements de la Cuvette-Ouest et des Plateaux, au nord de la République du Congo, ont désormais accès à la téléphonie mobile et aux services connexes, grâce au Fonds pour l'Accès et le Service Universels des Communications Électroniques (FASUCE) qui y a inauguré, les 11 et 12 février, ses infrastructures téléphoniques.

Le Ministre des Postes, des Télécommunications et de l'Économie Numérique, Président du Comité du Fonds, Léon Juste IBOMBO, accompagné du Directeur Général de l'Agence de Régulation des Postes et des Communications Électroniques (ARPCE), Secrétaire du Fonds, Louis-Marc SAKALA; du Conseiller en Technologies de l'Information et de la Communication du Président de la République,

Yves ICKONGA, a procédé à l'inauguration des antennes dans les localités d'Edzouga et d'Ekouassendé, considérées auparavant comme des « zones blanches », c'est-à-dire non desservies par un réseau mobile.

Les populations de ces deux villages ont désormais accès à un réseau mobile disponible, précisément à la voix, SMS et à la data à partir d'un réseau de 2.75G, appelé edge. « Avec les inaugurations des antennes, en pleine zone d'accès difficile, les localités connectées se décomplexent », a déclaré Léon Juste IBOMBO. « L'accès à l'internet, à la téléphonie mobile et au service financier numérique n'est plus l'affaire exclusive de Brazzaville et de Pointe-Noire ou de grands centres urbains », a-t-il souligné.

Secrétaire du FASUCE, le Directeur Général de l'ARPCE,

Louis-Marc SAKALA, s'est réjoui de ce que ces localités ne sont plus isolées. Comme dans les autres centres où le Fonds a brisé l'isolement numérique en permettant à des milliers de personnes d'accéder à des services de Communications Électroniques, à Edzouga et Ekouassendé, la mise en service des antennes laisse déjà percevoir l'éclosion d'un nouvel écosystème socio-économique.

« Il est clair que des progrès sensibles ont été enregistrés en termes d'amélioration du cadre de vie dans les localités où le FASUCE a posé ses bases. Possibilité d'être en contact permanent avec le monde, de réaliser des opérations comme le mobile money, émergence d'un nouveau secteur informel adossé aux services de la téléphonie mobile, la liste est longue », a déclaré à Edzouga, Louis-Marc SAKALA.

Peu avant, le Ministre Léon Juste IBOMBO et Louis-Marc SAKALA ont inauguré, dans le cadre de la mise en œuvre du Fonds, la salle multimédia installée au lycée Marcel-Champagnat de Makoua, dans la Cuvette, en présence des autorités locales, du corps enseignant et des élèves.

L'installation des salles multimédia dans différents établissements scolaires, notamment collèges, lycées et universités constitue la deuxième phase du FASUCE. Les salles multimédias allouées par le FASUCE sont équipées d'importants parcs informatiques composés d'ordinateurs de dernière génération, connectés à Internet et capable d'accueillir chacune jusqu'à quinze utilisateurs en simultanée. L'installation des salles multimédias répond ainsi à l'exigence de renforcer l'appropriation de l'outil numérique, briser la fracture numérique en luttant contre l'illettrisme électronique, ce fléau des temps modernes qui se résume en une incapacité que rencontre une personne à utiliser les outils et services des Communications Électroniques à cause d'un déficit de connaissances en la matière.

Edzouga : Le rêve du «Vieux Bic» réalisé

Si les localités connectées depuis deux ans s'inscrivent dans un plan stratégique et opérationnel du Fonds, adopté chaque année par le Comité du FASUCE, la connexion d'Edzouga comporte une particularité à signaler : l'histoire d'une demande spéciale d'un vieux de la contrée au Président Denis SASSOU N'GUESSO.

Il y a quelques années, lors de l'inauguration d'une route qui traverse cette localité, le vieux Bic KAMANA, un nonagénaire affranchi bien connu de la contrée, remerciant le Président pour la route, avait demandé qu'une antenne téléphonique soit placée dans son village pour que les habitants d'Edzouga n'aient plus à parcourir des kilomètres pour trouver un signal.

Désormais, ce rêve est devenu une réalité. Les autorités ont apprécié le fait que le Vieux Bic ait été lui-même témoin de cet événement. Il a reçu à cette

occasion un téléphone et un lot de cartes téléphoniques pour lui permettre de passer ses appels. Reconnaisant, le récipiendaire n'a pas manqué de mots pour remercier le Président de la République qui a tenu parole mais il a aussi saisi cette opportunité pour formuler une autre demande : un centre de santé intégré à Edzouga.

Lancé en 2020, le FASUCE veut promouvoir une politique d'inclusion numérique au profit des communautés rurales et d'autres couches défavorisées de la population afin qu'elles bénéficient des mêmes opportunités.

A l'heure où les pouvoirs publics sont confrontés au problème de financement des zones rurales isolées et d'accès difficile par les opérateurs, le FASUCE est une réponse concrète pour permettre à chaque Congolais d'accéder à un minimum de services de Communications Électroniques, voix et données, à des tarifs abordables et non discriminatoires, quelle que soit sa situation géographique.



Le vieux Bic (au centre) entouré des officiels, lors de cérémonie d'inauguration du site d'Edzouga

Gestion des fréquences

L'ARPCE et le CSLC signent une convention de coopération



Poignée de mains et échange de parapheurs entre Louis-Marc SAKALA et Philippe MVOUO

L'Agence de Régulation des Postes et des Communications Électroniques (ARPCE) et le Conseil Supérieur de la Liberté de Communication (CSLC) ont signé, le 31 janvier 2022 à Brazzaville, une convention de coopération pour la gestion, l'utilisation et le contrôle des fréquences audiovisuelles.

La convention signée par Louis-Marc SAKALA, Directeur Général de l'ARPCE, et Philippe MVOUO, Président du CSLC, permettra aux deux institutions de disposer d'un cadre de collaboration visant une gestion optimale et un meilleur contrôle des fréquences affectées au secteur de radiodiffusion sonore et télévisuelle. L'accord vise également à organiser la gestion des fréquences radioélectriques utilisées pour la télédistribution et les liaisons de transport audiovisuel (faisceaux hertziens) et assurer un contrôle efficace des équipements et des installations radioélectriques.

S'appliquant aux équipements et installations radioélectriques des services de radiodiffusion sonore et télévisuelle ainsi qu'aux fréquences y

afférentes, cette convention prévoit de définir la politique de contrôle des stations radioélectriques du secteur de radiodiffusion, veiller à l'application des décisions arrêtées par les deux parties, produire périodiquement des rapports de collaboration et enfin fixer les modalités de transfert des bandes de fréquences du service de radiodiffusion vers un autre service de radiocommunication.

Il faut dire que la gestion des fréquences est un ensemble d'activités qui permet d'assurer une exploitation efficace des équipements et des services de radiocommunication sans causer le brouillage préjudiciable de leurs usagers, faisant ainsi de ce domaine vaste de Communications Électroniques un domaine vital au bon fonctionnement du quotidien de tout un chacun. « Les activités de gestion du spectre de fréquences sont opérées conformément aux réglementations internationales et nationales. Elles mettent en œuvre des techniques complexes de par l'étendue de leurs utilisations

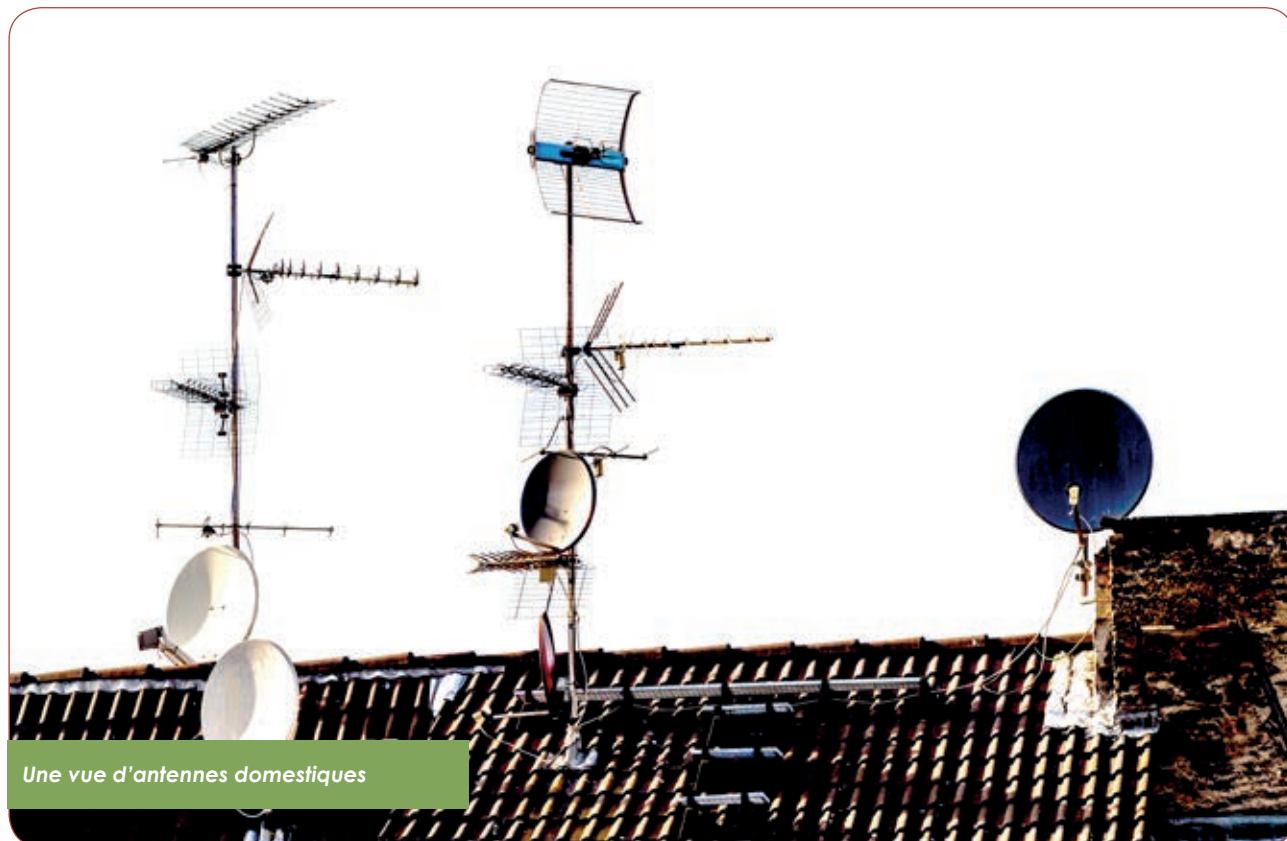
qui couvrent les domaines de transmission, de sécurité, de défense, de transmission portuaire, fluviale, maritime ainsi qu'aéronautique en passant par la téléphonie mobile... », a expliqué le Directeur Général de l'ARPCE.

Cette coopération entre les deux organes de régularisation met un point d'honneur à garantir la gestion, l'utilisation et le contrôle de fréquences suivant les recommandations des institutions internationales notamment, l'Union Internationale des Télécommunications (UIT).

De son côté, le Président du CSLC a estimé que grâce à cette convention, les deux équipes techniques vont désormais entretenir un partenariat sérieux en vue d'aider la population à avoir accès à la bonne communication et au bon service de ces instruments. « La gestion des fréquences est importante et l'ARPCE est le point central de tous les utilisateurs de cette ressource rare. Nous ne pouvons rien faire si nous ne collaborons pas avec l'ARPCE. Le cadre conventionnel que nous venons de mettre en place aujourd'hui n'est pas un cadre fini, parce que nous serons encore amenés à nous asseoir pour l'élargir en vue d'une bonne collaboration en matière de gestion des fréquences audiovisuelles. Cette convention vient à point nommé car elle permettra d'ériger les barrières qu'il ne faudrait plus jamais franchir », a-t-il indiqué.

Notons qu'un comité de suivi sera mis en place, en tant qu'organe technique d'exécution, composé des experts des deux Autorités de Régulation.

L'ARPCÉ participe à la 3^{ème} réunion de coordination des fréquences des pays africains



Une vue d'antennes domestiques

Le Bureau des Radiocommunications de l'Union Internationale des Télécommunications (UIT), en collaboration avec l'Union Africaine des Télécommunications (UAT), a mené un projet visant à optimiser le Plan GE84 de la radiodiffusion sonore analogique à modulation de fréquences (FM) pour les pays africains. C'est dans ce cadre qu'il s'est déroulé, du 24 au 28 janvier 2022, au siège de l'Agence de Régulation des Postes et des Communications Electroniques, la troisième et dernière réunion de coordination des fréquences.

Tenue en visioconférence, cette réunion a connu la participation, entre autres,

des experts de la Direction des Ressources en Fréquences (DRF) de l'ARPCÉ, des représentants du Conseil Supérieur de la Liberté de la Communication (CSLC) et ceux de l'Agence pour la Sécurité de la Navigation Aérienne en Afrique et à Madagascar (ASECNA).

La moisson pour le Congo au terme de cette rencontre, qui traduit un processus d'optimisation dans l'utilisation des fréquences, a été : 596 canaux soumis dont 319 supplémentaires.

Au terme du processus de modification du plan, le Congo aura doublé ses besoins en fréquences de radiodiffusion sonore FM

Il sied de souligner que ces résultats s'inscrivent dans la continuité des activités de coordination avec les autres pays de la sous-région, Afrique centrale, notamment le Gabon, l'Angola et la RDC.

« La coordination avec la RDC concernant les sites de Brazzaville et Kinshasa n'a pas été menée lors de ces activités. En effet cette coordination se fait actuellement dans un autre cadre défini par les deux pays », a, cependant, déclaré M. Arsène ENTSEA, Chef de Service Planification et Coordination du Spectre de l'ARPCÉ.

GSMA : Congrès Mondial du Mobile 2022, le lieu de toutes les rencontres.



Centre d'exposition Fira Gran Via de Barcelone en Espagne

Organisé du 28 février au 3 mars 2022, le Mobile World Congress (MWC), en Français le Congrès Mondial de la Téléphonie Mobile, a rassemblé cette année, au centre d'exposition Fira Gran Via de Barcelone en Espagne, plus de 1 000 conférenciers en présentiel, des milliers d'exposants venus de plus de 150 pays et des dizaines de milliers de visiteurs.

Une performance qui conforte la place de leader mondial de ce salon qui est le plus grand événement de technologie mobile au monde et une belle victoire pour les organisateurs qui tenaient à faire du MWC 2022 le sacre qui marque le grand retour aux grands événements en présentiel, au moment où la planète sort, progressivement, de la crise Covid qui a mis en veilleuse bon nombre d'activités à travers le monde.

Lieu de toutes les rencontres, l'édition 2022 du MWC a

tenu toutes ses promesses. En effet, organisé par le Global System for Mobile Communications Association (GSMA), une association qui regroupe plusieurs centaines d'industriels et opérateurs de téléphonie mobile, le MWC est la combinaison du plus grand salon international de l'industrie du mobile et d'un congrès faisant intervenir les dirigeants des opérateurs, des vendeurs, des fabricants de terminaux et des producteurs de contenus du monde entier.

Conscients du fait que les pays ne se sont pas encore complètement ouverts, les organisateurs du MWC 2022, qui est avant tout un événement en présentiel, ont également diffusé en ligne les keynotes et tables-rondes de cette édition et ont mis un point d'honneur à observer les consignes sanitaires et sécuritaires édictées par les autorités espagnoles.

Au-delà des panels officiels, il a offert aux participants une excellente plateforme de partage d'expériences et connaissances avec d'autres spécialistes mais aussi d'établissement des liens commerciaux avec d'autres acteurs du secteur.

C'est ainsi qu'en marge des travaux officiels du GSMA, la délégation de l'ARPCÉ conduite par son Directeur Général, Louis-Marc SAKALA, a eu des séances de travail et des échanges fructueux avec notamment, le Directeur de l'Institut Luxembourgeois de Régulation (ILR), Président du Comité de Coordination de Fratel (Réseau de la Régulation des Télécommunications Francophones), édition 2022, les représentants du Groupe MTN, des sociétés Space X et Facebook devenu Meta.

La République du Congo, une destination attractive pour les acteurs des Communications Électroniques

Les différentes rencontres et sessions de travail que la délégation de l'ARPCE a eues lors du Mobile World Congress (MWC) 2022, ont mis en valeur le dynamisme de l'Autorité de Régulation Congolaise et relevé l'attractivité du pays pour les acteurs des Communications Électroniques.

Organisation du Fratel 2022 à Brazzaville : de belles perspectives

Le MWC a servi de plateforme d'échange entre Monsieur Louis-Marc SAKALA, Directeur

abritera du 23 au 24 mai prochain.

Parlant du rendez-vous de Brazzaville, Monsieur Luc TAPPELLA a indiqué qu'il s'agit d'une importante réunion technique qui donne aux Régulateurs francophones l'opportunité d'aborder les sujets d'actualité et d'avenir dans le secteur des Télécommunications.

Les participants auront l'opportunité d'échanger notamment sur la cybersécurité et la résilience des réseaux. "Ce sont des sujets d'avenir. La digitalisation devient de plus en plus un élément du quotidien, il

des Télécommunications et de l'Economie Numérique » édités par l'ARPCE.

Monsieur TAPPELLA s'est dit très satisfait par le choix de Brazzaville car, au cours de cette rencontre, il a découvert « un Régulateur Congolais très motivé et très intéressant au regard des multiples réalisations qu'il a accomplies dans son pays ».

Il a également saisi l'occasion pour inviter tous les Régulateurs francophones à faire le déplacement de Brazzaville au mois de mai prochain.



Échange entre Louis-Marc SAKALA et Luc TAPPELLA

Général de l'ARPCE, et Monsieur Luc TAPPELLA, Directeur de l'Institut Luxembourgeois de Régulation (ILR), Président du Comité de Coordination de Fratel (Réseau de la Régulation des Télécommunications Francophone), édition 2022.

Les deux autorités ont saisi cette opportunité pour échanger sur leurs activités de régulation respectives et sur l'agenda de Fratel 2022 que Brazzaville

est important que nous ayons des réseaux résilients avec une cybersécurité de haut niveau pour permettre aux consommateurs de profiter des services digitaux en toute sécurité", a-t-il précisé.

Au terme de ces échanges, le Directeur Général de l'ARPCE a offert à son interlocuteur quelques exemplaires du bulletin « La Grand'Actu du Régulateur » et du « Livre Blanc des Postes et

Le Groupe MTN projette de déployer la 5G au Congo

Conduit par le Directeur Général de MTN Congo, le groupe MTN a présenté au Directeur Général de l'ARPCE, son projet de déploiement de la 5G en République du Congo au cours du MWC 2022.

Exposant les avantages que peuvent apporter cette technologie aussi bien pour le

secteur privé que public ainsi que pour les consommateurs finaux, les responsables de MTN ont précisé que la mise en œuvre de ce projet fera du Congo le tout premier pays de l'Afrique centrale à déployer une telle infrastructure. Par ailleurs, ils ont demandé à connaître les conditions techniques et financières pour un éventuel déploiement de la 5G tout en indiquant qu'une phase de tests est actuellement en cours d'expérimentation et les résultats sont satisfaisants.

Appréciant l'initiative, le Directeur Général de l'ARPCE a demandé à MTN de manifester officiellement son intérêt pour le déploiement de la 5G au Congo pour permettre au Régulateur

de faire une étude afin de mieux appréhender les enjeux du projet.

Réalité virtuelle : Meta intéressé par le Congo

La République du Congo ne laisse pas indifférent Meta (anciennement Facebook), l'un des géants du Web.

En effet, profitant du MWC 2022, les représentants de Meta ont fait une démonstration de leur solution de la réalité virtuelle (VR) à la délégation de l'ARPCE, qu'ils souhaitent déployer au Congo ; une solution qui permet de recréer un environnement virtuel qui s'appuie sur les informations réelles.

La VR est considérée comme la solution de demain car elle offre plusieurs avantages dans plusieurs secteurs tels que : la médecine, l'éducation, la finance, le commerce en ligne mais également les jeux en ligne, la mise en relation, etc.

En fonction des services offerts, des exigences techniques sont nécessaires notamment au niveau des ressources fréquentielles, des réseaux mobiles, des infrastructures large bande, des datacenters sans oublier les aspects liés à la protection des données à caractère personnel. Les principales métriques mesurées au niveau de la réalité virtuelle sont les débits qui peuvent atteindre plus de 100Mbit/s

LA DÉLÉGATION DE L'ARPCE CONGO AU GSMA 2022



ou de la latence qui doit être sensiblement inférieure à 10ms.

A l'issue de la présentation, l'ARPCÉ a promis de recontacter Meta pour leur faire des exigences techniques et financières relatives à la fourniture de ce type de solution en République du Congo.

Space X séduit par l'écosystème numérique congolais



Le dynamisme de l'écosystème numérique congolais en plein essor fait pleinement partie de la vision de la société Space X, une entreprise de droit américain dont l'objectif est d'offrir aux utilisateurs Africains de la connectivité haut débit via le satellite.

La prise de contact avec l'Autorité de Régulation du Congo avait eu lieu à Brazzaville et les échanges se sont poursuivis à Barcelone. Cette rencontre a été pour Space X, l'occasion de montrer ses équipements et les avantages que sa solution peut offrir en matière de connectivité et d'alternative au réseau câble sous-marin.

Précisons que cette société peut couvrir aujourd'hui l'ensemble de la planète grâce à ses nombreux satellites en orbite. D'autres satellites peuvent également être utilisés dans

le cadre de la fourniture des services Internet large bande.

Les échanges entre les deux parties ont porté aussi bien sur les aspects techniques, économiques, juridiques que stratégiques.

De son côté, le Directeur Général de l'ARPCÉ a présenté l'environnement des Communications Électroniques en République du Congo et tout le travail qui a été fait ces dix dernières années pour accueillir

des investisseurs tant nationaux qu'internationaux.

Pour conclure ces fructueux échanges, Space X a souhaité également connaître les conditions techniques et financières pour s'implanter au Congo et fournir les services haut débit via satellite sur l'étendue du territoire.

Participation de l'ARPCÉ à la table ronde organisée par le GSMA et la Banque Mondiale.

Le GSMA, en collaboration avec la Banque Mondiale, a organisé une table-ronde sur le thème de la connectivité et l'accès en Afrique.

Cet événement à huis clos et sur invitation uniquement, a réuni plusieurs acteurs notamment des Ministres des

Télécommunications, des Régulateurs, des dirigeants des réseaux mobiles, des experts de la Banque Mondiale, des fournisseurs de service Internet, lesquels ont échangé sur les différents mécanismes régionaux à mettre en place pour combler l'écart d'utilisation Internet et améliorer l'inclusion numérique à travers le continent.

Prenant la parole tour à tour, la Banque Mondiale et le GSMA ont montré que le taux de connectivité et d'utilisation des services numériques étaient différents dans chaque pays et cela représente un véritable frein pour une inclusion numérique africaine viable.

Puis s'en est suivi les discussions entre les différentes parties prenantes. Le Directeur Général de l'ARPCÉ, prenant la parole, a insisté sur le fait que chaque pays dispose d'un contexte et des challenges qui lui sont propres. « Une fois les challenges identifiés, chaque pays pourra mettre en place une stratégie nationale et des mécanismes idoines pour les résorber. Ce qui permettra par la suite, de connaître une véritable inclusion africaine », a-t-il souligné.

De manière globale, les échanges ont été édifiants. Il a été conclu qu'une étude plus approfondie sera faite par le GSMA et la Banque Mondiale afin de ressortir les challenges de chaque pays (cas par cas) car il a été constaté une grande disparité entre plusieurs pays africains en matière de connectivité, d'accessibilité et de coût de la bande passante. Les parties prenantes se sont donné rendez-vous pour le mois d'octobre au Rwanda afin de poursuivre les discussions et faire un nouveau point de la situation.



FONDS POUR L'ACCÈS ET LE SERVICE UNIVERSELS DES COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES

NOTRE VISION

Promouvoir une politique d'inclusion numérique au profit des communautés rurales, isolées et d'autres couches défavorisées de la population afin qu'elles bénéficient des opportunités économiques et sociales qu'offrent les Communications Électroniques.



" Notre mission est d'accompagner le gouvernement dans sa volonté de garantir à toutes les populations défavorisées et rurales, sur l'ensemble du territoire national, des services de Communications Électroniques à des tarifs abordables et non discriminatoires."

Louis Marc SAKALA,
Directeur Général de l'ARPCE, Secrétaire du Fonds

Poste

Arnault DICKA : « Chaque année le chiffre d'affaires des opérateurs continue de galoper de près de 100 millions de francs CFA »



Arnault DICKA, Directeur de la Régulation Postale de l'ARPC

En 2019 et 2020, le secteur postal congolais a généré respectivement des chiffres d'affaires de 1 milliard cinq cent millions de francs CFA et de 1 milliard six cent millions de francs CFA. Une dynamique positive relativement faible mais qui, toutefois, est très appréciée quand on regarde au contexte marqué par la crise sanitaire due au Covid-19. Ces résultats positifs se justifient par un suivi régulier du secteur par le Régulateur et son accompagnement en faveur des opérateurs. Cependant, de l'avis de certains observateurs, la Poste au Congo n'a pas un avenir certain. "La Grand'Actu du Régulateur" est allée à la rencontre de M. Arnault DICKA, Directeur de la Régulation Postale de l'ARPC, pour en savoir davantage.

La Grand'Actu du Régulateur : Monsieur le Directeur, certaines personnes

estiment que le secteur postal souffre d'un manque de dynamisme. Vos équipes ont récemment sillonné tout le pays, êtes-vous du même avis? Quelle analyse faites-vous en tant que Régulateur ?

Arnault DICKA : Je ne pense pas que le secteur manque de dynamisme, car si vous regardez les chiffres d'affaires du secteur postal, il continue de galoper chaque année de près de 100 millions de Francs CFA. Je reconnais que c'est encore faible, mais c'est déjà beaucoup mieux qu'il y a 15 ou 20 ans. L'on se dit qu'avec le numérique les gens ne font plus de courriers et préfèrent des courriels. C'est faux ! La Poste a perdu, c'est vrai, mais c'est juste une partie de son activité. Les opérateurs continuent, en plus d'envois des colis, de faire du courrier.

Et quand nous parlons des difficultés du secteur postal, il

sied de dissocier l'opérateur historique, qui rencontre véritablement beaucoup de difficultés, des opérateurs privés qui ne cessent de se développer. En effet, si vous regardez les statistiques, vous verrez qu'ils avancent, ils prennent des parts de marché et s'affirment. C'est un secret de polichinelle, l'opérateur historique n'arrive pas à suivre l'évolution du marché. Et pour cause, les troubles socio-politiques des années 90 lui ont fait payer un lourd tribut : de près de 120 bureaux de poste à travers le pays, il en compte aujourd'hui moins d'une quarantaine. Je tiens ici à saluer les efforts de la Directrice Générale de la SOPECO, sous le leadership de notre Ministre de tutelle, qui malgré ce contexte très difficile ne ménage aucun effort pour relever l'opérateur public.

LGAR : On comprend que le secteur est drivé par les opérateurs privés. Cependant, nous assistons depuis un certain temps à l'entrée irrégulière, dans le marché postal, des transporteurs interurbains, gênant de ce fait les opérateurs postaux privés dûment reconnus par vous, puisque disposant d'un cahier des charges. Qu'en est-il réellement ? Les choses sont rentrées dans l'ordre ?

AD : Non ! Les choses ne sont pas encore rentrées dans l'ordre. Mais ça ne saurait tarder ! Nous avons interpellé tous ces transporteurs, les avons sensibilisés. Certains ont pris des engagements de se conformer à la réglementation, mais à ce jour, un seul a pu le faire, c'est le transporteur Stelimac . Il trouve ses marques. À peine arrivé, il a supplanté un grand nombre d'opérateurs, du fait, certainement, de son

réseau de distribution. Ce qui est une bonne chose pour la population.

Le fait que plusieurs transporteurs interurbains exercent l'activité postale sans y être autorisés, cause d'énormes pertes en termes de chiffre d'affaires du secteur, impactant fortement les redevances du secteur à verser au Trésor Public. C'est pourquoi, nous allons réagir de la manière la plus forte. Nous allons carrément faire des descentes avec saisie et fermeture des enseignes qui exercent l'activité postale dans le pays sans autorisation préalable du Régulateur. Après les sensibilisations, les avertissements, l'heure est venue de sévir. C'est à eux, les transporteurs interurbains, de se mettre en ordre s'ils veulent continuer à gagner de l'argent. La loi prévoit des amendes et des peines d'emprisonnement.

Vous entendrez les échos.

LGAR : Toutes ces initiatives visent à dynamiser le secteur postal. Comme autre solution, vous comptez sur le Service Postal Universel. Qu'en est-il ?

AD : Le Service Postal Universel (SPU) est un engagement de l'État envers la population, à lui rendre un service de qualité disponible, à un coût abordable. C'est une initiative de l'Union Postale Universelle qui appelle les États à rendre ce service disponible pour l'ensemble des populations. Le décret qui concède le SPU à la SOPECO a été signé, il reste que l'État l'accompagne. L'État se doit de lui donner les moyens de rendre ce service parce que ce n'est pas un produit que la SOPECO met en vente, mais comme je l'ai dit, c'est un service que l'État doit à la population. Donc la balle est toujours dans le camp de l'État qui doit maintenant



concrétiser cet engagement sur le terrain.

LGAR : Dans le plan d'action de votre Direction centrale, vous avez comme, entre autres, projets phares, le Système de Codification Postale. De quoi s'agit-il ?

AD : Le Système de Codification Postale est un moyen qui permet de localiser rapidement un usager de la Poste, pour l'acheminement de ses colis et/ou courriers. Il s'agit donc de répartir le pays ou une ville en zones de distribution. Et, cette codification est la plus petite partie qui existe dans une adresse postale. En regardant la codification, on sait vers où livrer le colis et que prévoit l'expéditeur.

LGAR : Et cela, estimez-vous, contribuera au développement de l'économie, à l'éclosion du e-commerce ?

AD : Bien sûr ! Il va accélérer la distribution et rendra le service postal plus fiable. Et si un service est fiable, ça veut dire que la population voudra bien l'utiliser. Il ne sera plus compliqué pour quelqu'un qui est à Brazzaville de commander quelque chose qu'il a vu à Pointe-Noire. Cela lui sera livré à la destination qu'il aura choisie. Et quand nous parlons du e-commerce, nous parlons de services express. Quand quelqu'un commande, ce n'est pas pour une semaine. Il souhaite avoir sa livraison le plus tôt possible. Vous achetez, vous attendez chez vous, vous êtes livrés dans les délais, comme ça se fait un peu partout ailleurs. Au Congo, tout ça sera bientôt possible et

cela va booster l'économie du secteur.

LGAR : L'ARPCÉ soutient depuis près de six ans le salon OSIANE de l'Association PRATIC. N'est-ce pas là une opportunité de visibilité pour le secteur postal ? Qu'a prévu l'ARPCÉ ?

AD : Oui, nous allons profiter de cette belle vitrine du numérique pour inviter les autres pays de la sous-région, les opérateurs historiques postaux et les régulateurs, l'écosystème postal de l'Afrique Centrale à se retrouver à Brazzaville pour discuter ensemble sur le service postal dont les réalités sont quasiment les mêmes. Nous pensons qu'il est temps que l'Afrique Centrale de la Poste travaille en bloc, en faisant tomber certaines barrières pour faciliter le commerce, les services financiers, les services postaux, etc.

Nous avons, pour cela, prévu d'organiser lors du salon Osiane, un forum entre les opérateurs et les régulateurs de l'Afrique Centrale ; forum au cours duquel nous débattrons de plusieurs sujets, entre autres, le service financier postal et l'activité postale dans la sous-région. Il s'agit de ne plus voir la Poste par pays, mais de manière communautaire.

LGAR : Dans cette même optique, l'ARPCÉ assure actuellement la présidence de l'Assemblée des Régulateurs de Télécommunications en Afrique Centrale. Comment est-ce que l'ARPCÉ envisage la collaboration, au niveau postal, avec les autres Régulateurs dans la sous-région ?

AD : Vous faites bien de le rappeler. Je voudrais donc, une fois de plus, saluer Monsieur le Directeur Général de l'ARPCÉ, élu Président Exécutif de l'ARTAC et lui exprimer toute mon admiration. Effectivement, à l'issue du salon OSIANE, nous prévoyons de créer deux associations distinctes. Une association des Régulateurs de l'Afrique Centrale et une autre des opérateurs postaux historiques de l'Afrique Centrale. Si les échanges se déroulent tel que nous le souhaitons, l'Association des Régulateurs, à l'image de l'ARTAC, pourrait s'appeler ARPAC : Association ou Assemblée des Régulateurs Postaux d'Afrique Centrale. Celle des opérateurs historiques serait dénommée AOPAC, entendez l'Association des Opérateurs Postaux de l'Afrique Centrale.





LIVRE BLANC DES POSTES, DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ET DE L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE



DISPONIBLE



www.arpce.cg



arpce congo

Portrait

Josèphe NGOUA : « Seuls l'abnégation, la détermination et le dynamisme peuvent assurer une bonne carrière »



Josèphe NGOUA, Cheffe de Bureau de Suivi et Évaluation des Projets à l'ARPCE

Cheffe de Bureau de Suivi et Évaluation des Projets depuis deux ans, Josèphe NGOUA est mariée et mère de deux merveilleuses filles. Celle que l'on surnomme « Madame PTAB », allusion à un outil éponyme de planification des projets, mis en oeuvre par elle, conformément à ses responsabilités professionnelles, Josèphe possède un profil professionnel quelque peu hybride qui lui confère une ouverture d'esprit que saluent ses collègues.

1,73m pour 74 kg, on imagine bien une silhouette qui pourrait attirer le regard des magazines fashionistes. Dans cet univers de mode qu'elle appréhende pour son image, avec le bleu comme couleur de prédilection, Josèphe ne fait pas les choses à moitié. Elle garde le même enthousiasme lorsqu'il s'agit de son travail qui consiste, de manière brève, à faire un examen constant des projets dans le cadre de leur organisation par un dispositif combinant les résultats intermédiaires fixés, des questions d'évaluation et des indicateurs.

Le Bac D en poche en 2003, obtenu au lycée Pierre Savorgnan de Brazza, elle poursuit avec une maîtrise en droit public à l'Université Marien NGOUABI de Brazzaville. Et pour se donner plus de chances d'insertion professionnelle, elle suit également un autre parcours qui s'achève par un master en Marketing et Commercial.

Pour l'ARPCE, la belle histoire commence le 17 janvier 2011, quand elle rejoint l'équipe en qualité d'Assistante de Direction au sein de la Direction des Réseaux et Services de Communications Électroniques (DRSCE), après avoir brassé plusieurs expériences professionnelles juridiques, notamment dans les cabinets d'avocats, les associations, et en tant que consultante en communication événementielle et maîtresse de cérémonie.

Sur ce dernier segment, elle garde le souvenir de ses prestations lors des festivités marquant le cinquantenaire de l'ascension du Congo à l'indépendance, devant plusieurs Présidents des pays invités à la cérémonie. De même, son passage

en tant qu'animatrice télé avec Zain Congo, l'actuelle Airtel Congo, constitue des repères ayant adoubi son dynamisme.

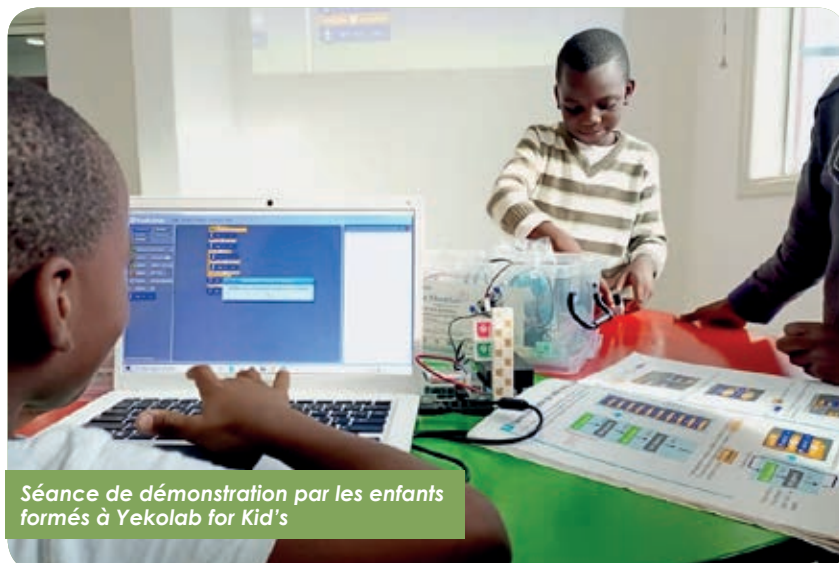
Après dix années à l'ARPCE, Josèphe a fait preuve d'assiduité et de dévouement au travail, en participant à plusieurs projets d'envergure, tels que la rédaction des textes réglementaires et la tarification de certains services dans la loi de finances 2018, la participation aux travaux des commissions de rédaction du plan stratégique et des textes d'organisation du Fonds pour l'Accès et le Service Universels des Communications Électroniques (FASUCE), pour ne citer que ceux-là. Ce qui lui a valu, sans doute, une promotion en tant que Cheffe de Bureau de Suivi et Évaluation des Projets en 2020.

Dès son arrivée à ce poste, Josèphe met en place un outil complet de gestion des projets et un autre de planification des projets dénommé PTAB (Plan de Travail Annuel Budgetisé), qui permet aujourd'hui à la Direction Générale de l'ARPCE de valider aisément les budgets liés aux projets.

Femme de foi, de confession chrétienne prononcée dont elle arbore le discours sans complexe, Josèphe est considérée par ses collègues comme responsable, généreuse, et fidèle à ses convictions.

Elle n'hésite d'ailleurs pas à partager son expérience avec la jeune génération de l'ARPCE pour l'encourager à donner le meilleur d'elle-même. « Par la grâce de Dieu, distinguez-vous par le travail. Deux valent mieux qu'un, une équipe forte qui fait preuve de cohésion est une bénédiction, dont il faut tirer le meilleur », affirme-t-elle, tout en soulignant « Seuls l'abnégation, la détermination et le dynamisme peuvent assurer une bonne carrière ».

Yekolab lance “Yeko’Élite” et “Yekolab for Kids”; deux nouveaux programmes inspirants pour des formations pointues sur les nouvelles technologies



Séance de démonstration par les enfants formés à Yekolab for Kid's

Après près d'une dizaine d'années de formation sur les métiers du numérique, le centre d'excellence en TIC, Yekolab, entend franchir un nouveau cap : approfondir ses formations tout en diversifiant les bénéficiaires. L'idée étant de promouvoir les métiers technologiques de demain auprès de la jeunesse congolaise, voire de la sous-région. Ainsi, s'appuyant sur l'assistance multiforme de l'Agence de Régulation des Postes et des Communications Electroniques, le centre Yekolab lance deux nouveaux programmes à savoir “Yeko’Élite” et “Yekolab for Kids”.

Depuis sa création en 2013, le centre d'excellence et de formation aux nouvelles technologies et métiers émergents Yekolab, mis en place grâce à l'ARPCE, a formé plus de 7000 jeunes Congolais dans le domaine des

nouvelles technologies et de l'entrepreneuriat. Une véritable fierté pour l'ARPCE, qui y joue un rôle, tant au niveau de l'assistance financière, technique et l'amélioration des procédures de gestion que dans la mise à disposition d'experts qualifiés pour la formation des étudiants.

Le programme «Yekolab for Kids » est le premier programme d'enseignement de la programmation à des enfants et adolescents en République du Congo. Son but est de rendre cette activité manuelle très stimulante en permettant aux apprenants de coder avec des jeux de robot. Il concerne les enfants de 7 à 17 ans.

Nadège, mère d'enfants, témoigne des bénéfices de ce programme chez son jeune fils, qu'elle dit être devenu intéressé par les émissions de sciences à la télévision et même vouloir

devenir ingénieur depuis son inscription à Yekolab for Kids. D'après elle, Yekolab est une « bonne initiative » lui ayant permis d'observer plusieurs changements chez le jeune garçon, qui est « tout le temps motivé quand il faut s'y rendre, et peut même y passer la journée ». Plus qu'une simple formation à la robotique pour enfants, Yekolab for Kids suscite des vocations grâce à une pédagogie ludique et approfondie.

5 ans pour devenir un expert ! Yeko'Élite propose un triple cursus en Marketing Digital, en Technologie et en Management. De Bac +1 à Bac +5

Pour ce qui est de «Yeko'Élite», ce programme d'une durée de 5 ans, propose un triple cursus en Marketing Digital, en Technologie et en Management. Il est destiné aux étudiants de niveaux Bac+1 à Bac +5.

L'ambition de Yeko'Élite fait ainsi écho à celle du Régulateur congolais, qui est, entre autres, de permettre la transmission de savoirs et l'acquisition de compétences dans les domaines du numérique et des nouvelles technologies afin de construire un capital solide de savoir-faire dans ces secteurs au sein même du pays.

Journée de la femme : les Ambassadrices de l'ARPCE optent pour un monde connecté dans le respect de l'environnement

Les Ambassadrices de l'ARPCE, personnel féminin de l'Agence de Régulation des Postes et des Communications Électroniques(ARPCE), ont participé, le 8 mars, à une matinée de planting d'arbres le long du viaduc de la Corniche situé au centre-ville de Brazzaville, à l'occasion de la Journée internationale des droits de la femme.

Environ 200 plantes ont été mises sous terre par la cinquantaine de femmes présentes à l'activité. Plus qu'une simple activité de célébration, l'évènement s'est voulu véhiculer des valeurs orientées vers l'écologie et le développement durable, et ainsi apporter une réponse à certains des enjeux écologiques contemporains auxquels font face les espaces verts du pays comme celui longeant le viaduc qui peut faire face, naturellement, à d'éventuels glissements de terrain.

L'occasion a été pour chacune de poser un acte symbolique et salulaire en cette journée



Planting d'arbres : Une vue d'ensemble des Ambassadrices de l'ARPCE lors de la journée internationale des droits de la femme

à la signification forte pour les femmes du monde entier. Planter, c'est semer dans un futur écologique et égalitaire pour le genre masculin, et ce, de manière durable. La démarche s'inscrit par ailleurs pleinement dans les valeurs écologiques que défend l'ARPCE, qui croit en l'alliance entre numérique et développement durable pour un avenir connecté dans le respect de l'environnement.

La matinée s'est ensuite poursuivie par un repas sur les berges du Djoué, au sud de Brazzaville, pour l'ensemble du personnel féminin de l'Agence. Une manière de clore agréablement une journée célébrée dans la joie par ces femmes qui portent fièrement les couleurs de l'ARPCE, et se surpassent chaque jour afin de repousser les limites de la régulation du secteur du numérique et celle de la Poste en République du Congo.



L'Ambassadrice Issongo KIBA, Conseiller aux Investissements et à la Fiscalité du DG, donnant le top en plantant un arbre acacia, entourée d'autres Ambassadrices de l'ARPCE



L'Ambassadrice Eloge MAKALA, Assistante RH ARPCE, pendant la séance de planting d'arbres

Le Saviez-Vous ?

Le Mobile Money est une monnaie qui est stockée sur des mémoires électroniques et emprunte les réseaux mobiles de Télécommunications. Elle n'est pas reliée à un compte bancaire.



Il existe, cependant, une confusion entre le Mobile Banking et le Mobile Money. Le Mobile Banking est un service en ligne offert par les établissements bancaires ou de crédit à leurs clients. Il est accessible sur Internet à partir d'un terminal d'accès (téléphone portable, tablette, ordinateur de bureau ou portable, etc.).

compte auprès d'une banque pour bénéficier des services associés au Mobile Banking.

Source : Livre Blanc de la République du Congo sur les Postes, les Télécommunications et l'Économie Numérique, disponible sur le site internet de l'ARPCE www.arpce.cg <https://bit.ly/3rOvMEy>

Grâce à ce service, les clients peuvent accéder à leur compte et réaliser certaines opérations bancaires (consultation de solde, virements bancaires, etc.). Il faut donc, au préalable, disposer d'un

Le Mobile Money, cependant, est un service disponible sur le réseau GSM des opérateurs de téléphonie mobile. Il n'exige pas que l'utilisateur ait un compte bancaire et un accès à Internet.



MOTS CROISÉS

A ¹	2	3	S ⁴	5	3	6	7	8	9	10		11	3	12
		4		10	13		6	9	4	4	10		14	7
7	6	10			1	12	10	10			5	3		10
15	1		15	7	6	10	5	4		5	10	16	17	10
	11	16	1	18	10	Z ¹⁹		5	10	10	4			4
11	3	7	5	10	4		2	7	3	12		9	4	
16		19	10	12		2	16	3	12	3	4	5	7	20
1	14			5	9		10	12		16		10	20	3
12	10	3		7			9	12	4		2			9
20		13		5	16	1	13	1	7	6	6	10	9	16
14	9	10		10		14	10	7	12		7			16
10	5		2	4	5			16	10	2	1	4		7
4	3	6	10			1	C ²⁰	10		1	5	10		10
	2	3	4	5	1	6	10	4		16		9		16
	10	5	10	10	4		5			20	3	6	7	4

1. Quelle lettre de l'alphabet peut-on mettre dans la case jaune ?
2. Citez les noms de deux collègues ayant cette lettre dans leurs prénoms respectifs et donner les directions/services auxquels ils appartiennent.

Astuces & Conseils

5 ASTUCES POUR MIEUX GÉRER LE STRESS AU TRAVAIL



1 LISTEZ, PRIORISEZ ET OCCUPEZ-VOUS DES TÂCHES LES PLUS STRESSANTES EN PREMIER

Lorsque les tâches s'accumulent, il est fréquent de perdre ses moyens et de ne pas savoir par où commencer. Si vous croulez sous les projets, pas de panique !



Ayez toujours **un stylo et une feuille à portée de main** pour les demandes qui tombent au fur et à mesure.

Mettez en place **une petite routine** : juste avant de partir le soir faites un mix entre votre TO-DO du moment et les nouveaux éléments du jour.



2 ANTICIPEZ SUR LES PROJETS

Un des meilleurs moyens d'éviter le stress au travail est d'anticiper les tâches qui vous incombent. Rien de pire que de travailler dans le rush, vous en conviendrez. Alors, pour anticiper :

- Mettez en place des alertes
- Identifiez vos tâches récurrentes et bloquez des créneaux dans vos agendas
- Organisez et planifiez vos tâches autant que possible.



Dans la mesure du possible, prévoyez toujours du temps pour les imprévus ... Parce qu'on sait tous qu'une semaine organisée ne se passe JAMAIS comme elle avait été pensée !

3 CRÉEZ-VOUS UN ESPACE DE TRAVAIL AGRÉABLE

Quand on y réfléchit, notre bureau reste finalement le lieu où on passe le plus de temps dans la journée, alors autant qu'il soit agréable !

Quelques idées pour rendre cet espace plus agréable :

- Ramenez des photos de famille
- Affichez un dessin de votre petit dernier
- Apportez une jolie plante pour donner de la vie à votre bureau ou parlez-en à votre RH pour qu'elle généralise cette pratique dans tous les bureaux !
- Choisissez un pot sympa pour vos stylos et crayons #DIY



2 FAITES DU SPORT À MIDI ET AÉREZ-VOUS L'ESPRIT

La réunion de ce matin a été éprouvante et votre cerveau est en fusion ? Enfilez votre tenue de sport et aérez-vous l'esprit !

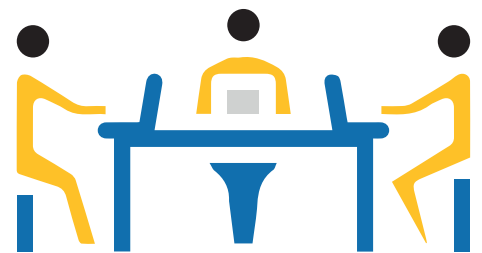
Certains font des marches digestives, d'autres sont adeptes de la salle de sport ou bouquinent tranquillement. Le tout est de trouver un moyen qui vous permettra de bien "couper" votre journée pour redémarrer plein d'énergie pour l'après-midi !



3 SOYEZ ATTENTIF À VOTRE ÉQUILIBRE VIE PRO/ VIE PERSO

Votre vie familiale et sociale participe évidemment à votre capacité de résistance au stress au travail. Il convient à chacun de trouver l'équilibre qui lui permettra de s'épanouir et dans sa vie perso et dans sa vie pro - pour que ces 2 sphères cohabitent en harmonie.

Apprendre à dire NON quand il le faut et s'obliger à la déconnexion seront, par exemple, de premiers pas vers un meilleur équilibre !



Winner Mickaël

Que les matins sont beaux !

Je m'appelle Winner Mickaël ADAM MAVOUNGOU, mes yeux se sont ouverts sur le monde le 25 mars 2022 à 12h30 minutes. Je pèse 3,400kgs et mesure 45 cm.

Maman Serge et Papa Adam me couvrent de baisers et j'aime ça !

Recette



Boulettes de viande aux légumes

Les boulettes de viande, tout le monde les aime. Il existe mille et une manières de les préparer. C'est pourquoi "La Grand 'Actu du Régulateur" vous propose de les cuisiner vous-même et les accompagner d'une sauce aux légumes croustillants. Ce menu léger et savoureux est excellent pour un repas familial. Enfilez vos tabliers et c'est parti !

Ingrédients pour 4 personnes :

- 400 g de viande hachée
- 1 cuillère à soupe de farine
- 1 gousse d'ail, paprika
- 1 oeuf
- 1 oignon
- 2 poivrons rouges et verts
- 2 tomates
- Carotte, haricot vert, courgette, chou
- 250 ml d'eau
- 1/2 bouillon de légumes
- 3 cuillères à soupe d'huile d'olive
- 1 pincée de Sel
- Poivre noir

- Muscade
- 2 feuilles laurier

Préparation : 10 mn cuisson 15 mn

Etape 1 : Mettez de la viande hachée dans un saladier, Ajoutez l'œuf, le sel, le poivre, l'ail, et l'oignon.

Etape 2 : Mélangez bien, formez des boulettes de la taille d'une grosse noix puis roulez-les entre vos mains. Saupoudrez de la farine de blé sur la boule de viande hachée afin que le farine s'amalgame bien à la viande.

Etape 3 : Réservez au frais pendant 15 minutes.

Etape 4 : Faites chauffer une sauteuse avec l'huile sur feu vif.

Etape 5 : Ajoutez les boulettes puis faites-les saisir pendant 3 minutes. Elles doivent être bien dorées. Puis dans une casserole mettez de l'huile, l'oignon, l'ail, la tomate fraîche découpée, un peu de sel, les feuilles de laurier, 15 cl d'eau et mélangez délicatement.

Etape 6 : Ajoutez vos légumes : carotte, haricot vert, courgette, chou découpés dans la sauce. Baissez le feu, couvrez et laissez frémir.

Etape 7 : Vérifiez de temps en temps que la sauce n'accroche pas et rajoutez éventuellement un peu d'eau. Mélangez la viande à la sauce puis laissez cuire jusqu'à épaississement de la sauce.

Etape 8 : Enfin, rajoutez le céleri, la ciboulette finement découpée et votre bouillon en cube à la cuisson et le tour est joué.

Bon appétit !

Notre Vision

Faire entrer le Congo dans le Top 5 des pays africains leaders des Postes et des Communications Électroniques



IDENTIFICATION

POUR CONNAITRE LE NOMBRE DE NUMÉROS
IDENTIFIÉS EN VOTRE NOM

COMPOSEZ DÈS MAINTENANT

***125*6#**
POUR MTN



***121*10#**
POUR AIRTEL

NE LAISSEZ PLUS LES FRAUDEURS
USURPER VOTRE IDENTITÉ !

Vous recevrez un sms de votre opérateur.

APPELEZ GRATUITEMENT
LE **5050** EN CAS DE PROBLÈME NON
RÉSOLU AVEC VOTRE OPÉRATEUR
TÉLÉPHONIQUE OU POSTAL

CENTRE D'ÉCOUTE DES CONSOMMATEURS

 www.linfoduconsommateur.arpce.cg /  06 715 5050

